



La version des faits donnée par le rappeur camerounais est toujours mise en doute par la famille de la jeune Erica, tuée au cours d'un tragique accident à Douala.

D'après un pan du rapport d'enquête de la police dressé le 28 juillet 2021 qui a fuité, Tenor reconnaît avoir « **bu quelques verres de champagne** » en compagnie de ses amis. C'est aux environs de 4h du matin, qu'il a entrepris de regagner son hôtel accompagné de son chauffeur et « **d'une fan** » qu'il aurait, selon le même rapport d'audition, « **rencontré dans la boîte de nuit** ». Celle-ci aurait par ailleurs « **insisté pour qu'il la ramène à son domicile** ».

Quinze minutes après avoir quitté le club, Tenor, qui conduisait lui-même la Mercedes C 300, va percuter avec violence le monument du rond-point Bessengue. Erica Mouliom décédera des suites de ses blessures, tandis que Tenor s'en tirera avec une fracture de l'avant-bras gauche et sera immédiatement conduit à l'hôpital Laquintinie, où il sera quelques jours après, extirpé et placé sous mandat de détention provisoire à la prison centrale de Douala pour une durée de six mois renouvelable.

Face aux enquêteurs, Tenor est resté formel, indiquant notamment qu'il ne connaissait pas la jeune Erica avant la soirée.

La famille de la victime, elle, continue de mettre en doute cette version, insistant le sur le fait

que la jeune Erica a été assassinée.

Lors des obsèques d'Erica, l'oraison funèbre prononcée par Jean Mouliom, le père de la défunte, a été sans appel : « **Ma fille a été assassinée..Je n'accepterai pas que c'était un accident. Trop de questions restent en suspens** », a-t-il dit face à une assistance plongée dans l'émoi.

«J'exige des réponses de la part de Tenor, qui est le responsable du décès de ma fille. Il sait très bien ce qui s'est réellement passé...Ma fille n'est pas morte dans l'accident comme on veut me le fait croire, [ma fille a été assassinée...](#) », a insisté Monsieur Mouliom.

« **Homicide involontaire** » et « **conduite en état d'ivresse** » sont les deux charges finalement retenues contre l'artiste. La première audience de l'affaire sera le 12 août prochain au tribunal de grande instance du Wouri.
